



LIFESAVING SOCIETY®  
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

*The Lifeguarding Experts*  
*Les experts en surveillance aquatique*

Société de sauvetage Canada  
1145, chemin Hunt Club, Suite 001 - Ottawa, Ontario K1V 0Y3  
Téléphone : 613 746-5694  
Courriel : [experts@lifesaving.ca](mailto:experts@lifesaving.ca) Site Web : [www.lifesaving.ca](http://www.lifesaving.ca)

## Normes de sécurité pour les piscines et les plages au Canada Norme pour les installations aquatiques

### Zone de supervision de la sécurité du surveillant-sauveteur

#### Norme

Les propriétaires et les opérateurs doivent afficher des graphiques indiquant le positionnement des surveillants-sauveteurs, les zones de surveillance et les rotations dans les espaces communément utilisés par le personnel de l'installation aquatique.

#### Définitions

**Installation aquatique** : Piscine, pataugeoire, parc aquatique, plage ou endroit similaire utilisé pour des activités aquatiques telles que la natation, la baignade, la plongée ou les sports aquatiques.

**Surveillant-sauveteur** : Personne titulaire d'un certificat Sauveteur national à jour de la Société de sauvetage et étant nommée par le propriétaire ou l'opérateur pour assurer la supervision de la sécurité des baigneurs lorsqu'ils sont sur la promenade ou la plage, ou dans l'eau.

**Graphique de positionnement** : Graphiques ou diagrammes indiquant où doivent se placer les surveillants-sauveteurs dans une installation aquatique, les zones dont ils ont la responsabilité de la supervision, et les schémas de rotation à utiliser par les surveillants-sauveteurs lorsqu'ils passent d'une station à l'autre.

**Opérateur** : Personne formée désignée par le propriétaire à titre de responsable de l'exploitation quotidienne d'une installation aquatique.

**Propriétaire** : Personne ou organisation propriétaire d'une installation aquatique.

#### Justification

- Les graphiques de positionnement, de zone de surveillance et de rotation des surveillants-sauveteurs aident à s'assurer que le personnel est positionné de manière à garantir une supervision optimale de la sécurité des baigneurs.

- Ces graphiques sont élaborés par des spécialistes aquatiques qui se sont penchés sur les opérations de la piscine, l'utilisation du matériel, l'achalandage, les reflets du soleil, les zones dangereuses, etc. afin de déterminer le meilleur positionnement des surveillants-sauveteurs pour qu'ils supervisent de manière sécuritaire la piscine, la promenade et les points d'accès.

### Mise en application

- Effectuer une évaluation de l'installation à différents moments de la journée et de l'année afin de déterminer les zones de surveillance et les positionnements optimaux pour les surveillants-sauveteurs.
- Les graphiques doivent illustrer le positionnement des surveillants-sauveteurs dans différentes situations variant selon l'achalandage, les activités se déroulant dans l'installation aquatique et le matériel demandant de la supervision (p. ex. : les murs d'escalade, les cordes à Tarzan, les structures gonflables, etc.).
- Les graphiques doivent être clairs et concis. Les zones des surveillants-sauveteurs peuvent être illustrées sur un plan d'ensemble de la piscine de différentes manières, notamment des cercles de couleur, des ombrages, des zones superposées, etc.
- Les graphiques doivent être révisés au moins annuellement (ou chaque fois que l'équipement ou les procédures opérationnelles sont modifiés) et des séances d'orientation et de formation du personnel doivent être organisées à l'interne.
- Les graphiques doivent être placés bien en évidence pour tout le personnel de l'installation aquatique. Le personnel doit vérifier et confirmer les zones en usage au début de chaque quart de travail.
- Les zones de surveillance, leur dimension et le positionnement peuvent varier en fonction de différents facteurs, notamment la forme de l'installation, la profondeur, les aptitudes des baigneurs, le matériel (p. ex. les tremplins, les murs d'escalade, etc.), les reflets, les conditions météorologiques (installations extérieures), etc.
- Les graphiques et leur mise en application doivent être inclus dans le plan de sécurité de la piscine (si applicable).

### Références

- Société royale de sauvetage Canada. (2016). Alerte : la pratique de la surveillance aquatique (2<sup>e</sup> édition), Chapitre 2, La prévention des accidents.
- Société de sauvetage Canada (2012). Norme sur les Ratios baigneurs surveillants-sauveteurs. Tiré de <https://www.lifesaving.ca/swimming-pool-standard-fr.php>.

### Approbation

- Approuvée par la Commission des normes de sécurité de la Société de sauvetage Canada le 18 novembre 2020.

### Avertissement

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada sont établies à la lumière des recommandations de coroners et des plus récents résultats de la recherche, et reflètent les meilleures pratiques du secteur de l'aquatique au moment de leur publication.

L'objectif de ces normes est d'inciter les législateurs et les propriétaires, gestionnaires et opérateurs de piscines, plages et parcs aquatiques à adopter ces normes afin de prévenir la noyade.

Les normes de sécurité nationales de la Société de sauvetage Canada ne remplacent et n'annulent aucunement les lois et règlements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéraux, mais sont considérées comme étant les normes que les opérateurs d'installations aquatiques doivent tenter de respecter afin d'améliorer la sécurité dans le cadre de leurs activités et de prévenir la noyade.